

# **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE TRANSPORT URBAIN DE VOYAGEURS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS ARTOIS-GOHELLE.**

Département(s) de publication : 62  
Annonce N° 16-134847

I. II. IV. V. VI.

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

## **SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE**

### **I.1) NOM ET ADRESSES**

SMTC Artois-Gohelle, Numéro national d'identification : 256 204 165 , 39, rue du 14 Juillet, F - Lens Cedex, Point(s) de contact : Paskal Barbelette, 62303, LENS Cedex, F, Téléphone : (+33) 3 21 08 06 36, Courriel : [pbarbelette@smtag.fr](mailto:pbarbelette@smtag.fr), Fax : (+33) 3 21 08 06 39, Code NUTS : FR302 Adresse(s) internet : Adresse principale : <http://www.smt-artois-gohelle.fr/>  
Adresse du profil acheteur :

### **I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autre type : Syndicat mixte

### **I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Autre activité : Transports publics

### **I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

## **SECTION II : OBJET**

### **II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

**II.1.1) Intitulé :** Convention d'exploitation déléguée du service public du réseau de transport urbain de voyageurs du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle Numéro de référence : DSPTADAO

### **II.1.2) Code CPV principal :**

Mots descripteurs : Transport Descripteur principal : 60112000

Descripteur supplémentaire :

### **II.1.3) Type de marché**

#### **Services**

**II.1.4) Description succincte :** La délégation du service a pour objet de confier l'exploitation du service public de transport en commun : durée de 7 ans à compter du 01/01/2017.

### **II.1.5) Valeur totale estimée :**

Valeur hors TVA :

Méthode utilisée pour calculer la valeur estimée de la concession :

### **II.1.6) Information sur les lots :**

Ce marché est divisé en lots : non

### **II.1.7) Valeur totale du marché :**

Valeur hors TVA 448 180 043 euros

ou

Offre la plus basse : / Offre la plus élevée : prise en considération (Hors TVA)

## **II.2) DESCRIPTION**

### **II.2.1) Intitulé :**

Lot n° :

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

Mots descripteurs : Transport

Code CPV principal : 60112000

Descripteur supplémentaire : II.2.3)

**II.2.4) Description des prestations :** Principalement : Tranche ferme : Gestion et exploitation du service public de transport urbain dont les lignes, du projet de Bus à Haut Niveau de Service et du transport à la demande ; responsabilité des opérations de transport; mise à disposition du matériel roulant en complément de celui appartenant au SMT; entretien des matériels roulants et de leurs équipements, des outils d'aide à l'exploitation, des équipements dynamiques aux arrêts; étude et mise en œuvre des mesures susceptibles d'accroître les performances commerciales du réseau; accompagnement du SMT dans la réalisation des investissements utiles au service, et ses projets; relation clientèle et commerciale avec les usagers; Tranche conditionnelle : ouverture de deux maisons du vélo (Béthune et Hénin-Beaumont) et gestion d'abris vélos. Durée de la délégation de service public : 7 ans

**II.2.5) Critères d'attribution :**

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

Critères :

1. Qualité de l'exploitation du service proposé
2. Conditions économiques et financières
3. Niveau d'engagement juridique
4. Le positionnement de l'activité du Déléguataire dans une stratégie de développement durable
5. La pertinence de la politique d'insertion sociale envisagée par le Déléguataire

**II.2.7) Durée de la concession**

Début : 1.e.r janvier 2017 - Fin : 31 décembre 2023

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

**II.2.14) Informations complémentaires :****SECTION IV : PROCÉDURE****IV.1) DESCRIPTION****IV.1.1) Forme de la procédure :**

Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

Explication :

**IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

**IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution :**

La procédure restreinte a conduit à la sélection de deux candidats par la commission de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, selon les critères fixés dans l'avis. Un dossier de consultation leur a été adressé. La Commission a ouvert les offres reçues puis a émis avis favorable pour des négociations avec les 2 candidats. Le Président a engagé les négociations. A l'issue de celles-ci, il a proposé à l'assemblée délibérante de retenir le candidat TRANDEV Urbain.

**IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF****IV.2.1) Publication antérieure relative à cette procédure**

Numéro de l'avis au JO série S : 2016/S 185-332349 du 27/05/2015

**SECTION V : ATTRIBUTION DE CONCESSION**

**Lot n° :**

**Intitulé :**

Une concession/un lot est attribué(e) : oui

**V.1) Informations relatives à une non-attribution**

La concession/le lot n'a pas été attribué(e)

## **V.2) Attribution de concession**

**V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession :** 29 septembre 2016

### **V.2.2) Informations sur les offres**

\* Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues de la part de PME : 0

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE : 2

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE : 0

Nombre d'offres reçues par voie électronique :

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : non

### **V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire :**

TRANSDEV URBAIN, Immeuble Sereinis, 32 boulevard Gallieni, 92130, ISSY-LES-MOULINEAUX, F,

Code NUTS : FR105

### **V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement :**

Valeur initiale totale estimée du marché/du lot/de la concession : euros H.T

Valeur totale de la concession/du lot : 448 180 043 euros

Recettes provenant du paiement de redevances et d'amendes par les usagers : 45 282 489 euros

Prix, paiements ou autres avantages financiers accordés par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :

Tout autre détail pertinent concernant la valeur de la concession conformément à l'article 8, paragraphe 3,

Lieu d'exécution Code NUTS : FR302| Lieu principal d'exécution : Ressort territorial du SMT Artois-Gohelle

Tout autre détail pertinent concernant la valeur de la concession conformément à l'article 8, paragraphe 3, de la directive:

Le montant de 448 180 043 euro(s) correspond au montant prévisionnel du forfait de charge global sur la durée du contrat

(437 301 640euro(s) pour la tranche ferme de base; 414 748euro(s) pour les TC ; 10 463 655euro(s) pour l'option TAD/

PMR). Le montant de 45 282 489 euros correspond à l'engagement de recettes commerciales et annexes (TAD/PMR :

96426euros. TC : 48458 euros)

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

### **VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

La présente procédure a été conduite conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités

Territoriales et a fait l'objet d'un avis préalable(boamp no15-79244-publié le 27/05/2015) et d'un avis d'intention de

conclure. Les critères de jugement des offres classés par ordre décroissant d'importance. Le contrat peut être consulté du

lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h au siège du SMTAG - 39, rue du 14 Juillet à Lens.

### **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

#### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039, F , 59014, Lille Cedex, F, Téléphone : (+33) 3 59 54 23

42, Courriel : [greffe.ta-lille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lille@juradm.fr), Fax : (+33) 3 59 54 24 45, Adresse internet : <http://www.lille.tribunal-administratif.fr/>

#### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :**

#### **VI.4.3) Introduction de recours :**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat

ou de certaines de ses clauses qui en sont divisibles assorti le cas échéant de demandes indemnitaires : ce recours

doit être exercé y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics dans un délai maximum de 2 mois à

compter de l'accomplissement des mesures de publicités appropriées. Le juge administratif peut être saisi d'un référé

contractuel au plus tard le trente et unième jours suivant la publication du présent avis (art.R.551-7 du code de la justice

administrative).

#### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039, F, 59014, Lille Cedex, F, Téléphone : (+33) 3 59 54 23 42,

Courriel : [greffe.ta-lille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lille@juradm.fr), Fax : (+33) 3 59 54 24 45, Adresse internet : <http://www.lille.tribunal-administratif.fr/>

### **VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

20/10/2016